

Bertrand Décaillet  
Grande-Charrière 11  
1004 VERNAYAZ

Monseigneur  
Joseph Roduit  
Abbé de St-Maurice  
Abbaye  
1890 St-Maurice

Vernayaz, le 17 juillet 2010

Monseigneur,

Suite aux deux courriers envoyés à Monseigneur Brunner en dates du 11 mai et du 19 juin 2010, dont je vous ai à chaque fois fait copie, je me permets de vous envoyer la réponse reçue de Monseigneur Brunner datée du 9 juillet où il me renvoie à vous, et dont, curieusement pour la première fois dans nos échanges, il omet de vous mettre une copie.

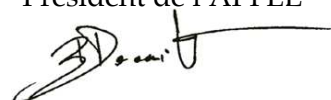
Il est évident pour ma part, comme j'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous le dire lors de notre bon entretien du 18 août 2008, que j'aurais préféré traiter uniquement avec vous qui me connaissez bien et qui avez toute la compétence pour répondre à notre demande, et que si je me suis adressé à Monseigneur Brunner, comme à vous désormais, c'est que vous-même avez sollicité l'évêque diocésain dans nos discussions. Dans la réponse que vous m'avez d'ailleurs faite le 18 octobre 2008, vous ne tenez plus compte de notre discussion du 18 août et de l'engagement que vous y aviez pris, mais vous vous référez précisément à l'autorité de Monseigneur Brunner pour simplement écarter notre demande. J'ai donc cru bon, par la suite de m'adresser spontanément à Mgr Brunner tout en vous mettant systématiquement copie, considérant que vous agissiez de pair et par déférence à l'égard de l'évêque diocésain, qui plus est actuel Président de la conférence épiscopale.

Celui-ci me renvoie à nouveau à vous, parce que le Président de notre association est domicilié à Vernayaz. Il est vrai que le Président est sur le territoire abbatial, mais il est vrai aussi que les membres actuels de l'APFEL sont indifféremment du territoire abbatial et du diocèse de Sion... J'espère donc que - et j'ajoute cela avec une pointe d'humour - que vous ne me renverrez pas, à votre tour, au Diocèse...

Je regrette que Monseigneur Brunner se soit dérobé à cette formalité dont il a tout à fait la compétence, et vous soumetts donc personnellement, selon son vœu, la demande de « reconnaissance formelle » prévue par le Droit Canonique pour *l'Association Pour la Forme Extraordinaire de la Liturgie*.

Me réjouissant de cette formalité que j'espère désormais rapide, je reste à votre entière disposition pour toute précision, et vous assure de mon filial et cordial attachement ainsi que de ma modeste prière,

Bertrand Décaillet  
Président de l'APFEL



Annexes : - Copie de la lettre du 9 juillet de Monseigneur Brunner  
- Statuts de l'APFEL  
- Liste des membres du comité de l'APFEL

Copie : à Mgr Pozzo, Président de la Commission Ecclesia Dei, Cité du Vatican.